

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent soixante-dixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, Genève, le vendredi 18 septembre 2015, à 15 h 5.

Présidente : M^{me} Dell Higgie (Nouvelle-Zélande)

GE.16-08710 (F) 141117 161117



* 1 6 0 8 7 1 0 *

Merci de recycler



La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1370^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

La présente séance plénière de la Conférence du désarmement est à la fois la dernière de l'année 2015 et la dernière sous présidence néo-zélandaise. Aujourd'hui, l'essentiel de notre travail portera sur l'adoption officielle du rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies, dont nous avons provisoirement adopté l'intégralité du texte au cours des séances informelles de ces trois dernières semaines. Vous avez tous reçu hier dans vos messageries le texte intégral et définitif du rapport de la Conférence, publié, en anglais seulement, sous la cote CD/WP.591/Rev.1. Cette version du rapport comprend les modifications apportées dans les documents CD/WP.591, CD/WP.591/Amend.1, CD/WP.591/Amend.2 et CD/WP.591/Amend.3, ainsi que les modifications apportées oralement avant l'adoption provisoire des divers paragraphes. Je pense que vous avez tous eu suffisamment de temps pour prendre connaissance de l'ensemble du rapport. Je souhaite faire des commentaires plus complets à la fin de la séance pour marquer la conclusion de la présidence néo-zélandaise, mais j'aimerais dès à présent saisir cette occasion pour remercier une nouvelle fois toutes les délégations de l'état d'esprit constructif et de la souplesse dont elles ont fait montre à l'occasion de l'établissement de ce rapport. Vous savez donc tous parfaitement ce qui va se passer cet après-midi, et je voudrais simplement brièvement vous donner la parole pour que les délégations qui le souhaitent puissent faire des déclarations à l'occasion de la dernière séance plénière de la session annuelle de 2015 de la Conférence du désarmement. Sont d'ores et déjà inscrits sur la liste des orateurs l'Ambassadeur de Corée, qui souhaite prononcer un discours d'adieux, et l'Ambassadeur de l'Iran, qui s'exprimera au nom du Groupe des 21. Si une délégation souhaite faire des commentaires officiels, par exemple sur les rapports préparés à titre national dans le cadre du calendrier d'activités, je l'invite à s'inscrire dès à présent sur la liste des orateurs. Lorsque nous serons arrivés à la fin de la liste des orateurs, je proposerai à la Conférence d'adopter officiellement son rapport annuel. Je le ferai en suivant notre pratique usuelle, qui consiste à parcourir le rapport paragraphe par paragraphe jusqu'à ce que tous les paragraphes soient adoptés. Je passe maintenant à la liste des orateurs de cet après-midi, et je donne la parole à M. Ahn Young-jip, Ambassadeur de la République de Corée.

M. Ahn Young-jip (République de Corée) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de saluer le dynamisme exceptionnel dont vous faites preuve dans cette ultime phase de l'élaboration du rapport annuel de la Conférence du désarmement, laquelle sera adoptée au cours de la présente séance plénière. Nous pensons que la façon dont vous avez mené nos consultations fait de votre présidence une présidence exemplaire.

Puisque cette journée est la dernière que je passe à la Conférence du désarmement, j'ai demandé à prendre la parole pour faire quelques observations en guise d'adieux. J'ai récemment été affectée par mon Gouvernement à de nouvelles responsabilités pour une nouvelle mission, et je quitterai Genève la semaine prochaine. J'ai commencé à travailler ici au début de mars dernier, ce qui fait que je n'ai passé que très peu de temps à la Conférence du désarmement. Malgré la brièveté de ma mission, j'ai véritablement apprécié mon travail ici. J'ai, en particulier, eu la chance exceptionnelle de travailler avec beaucoup de collègues extraordinaires. Nous avons, certes, de nombreux désaccords, mais je crois qu'ils n'ont jamais entaché nos relations professionnelles ni porté préjudice à l'esprit de camaraderie qui nous pousse à tendre vers le même objectif. Je pars en n'emportant que des bons souvenirs du travail avec vous et je garderai dans ma mémoire les bons moments passés ici.

Pourtant, je dois avouer que j'ai souvent éprouvé un sentiment de frustration face à la situation que nous connaissons actuellement. Au cours des deux dernières années, la Conférence n'a pratiquement pas progressé sur son programme de travail : malgré les efforts importants entrepris pour mener des discussions de fond sous plusieurs formes informelles, nous avons malheureusement échoué à atteindre un résultat tangible. Il est en fait frappant de noter que ce blocage se prolonge depuis près de deux décennies. Je crois que le temps est venu de susciter un nouveau climat à la Conférence du désarmement et de lui donner un nouveau souffle. Il y a longtemps que nous ne ressentons plus la satisfaction

du devoir accompli, et les souvenirs de nos succès passés se sont estompés. Nous avons besoin d'un nouvel élan. En particulier, nous devons impérativement progresser dans les domaines où les conditions sont réunies pour ouvrir des négociations. De mon point de vue, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est une des questions sur lesquelles des progrès sont possibles. C'est aussi la prochaine étape logique vers un désarmement nucléaire multilatéral. Je suis convaincu que certaines des divergences concernant ce traité pourront être résolues de façon satisfaisante par la négociation, comme ce fut le cas dans le passé avec d'autres traités. Nous le savons, la Conférence du désarmement n'a pas le monopole du blocage. D'autres organisations, telles que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), traversent aussi de longues périodes de frustration, ne serait-ce qu'en raison de l'intransigeance de certains des principaux protagonistes, des habitudes qui se sont installées ou, plus simplement, d'un sentiment de pessimisme. Pourtant, nous avons aussi, parfois, vu l'OMC saisir l'occasion de conclure des accords intéressants qui, à leur tour, ont insufflé aux États membres la volonté renouvelée d'atteindre d'autres objectifs. Il n'y a aucune raison que la Conférence du désarmement ne puisse pas en faire autant. Même si je suis sur le départ, je m'engage à continuer d'appuyer de toutes les manières possibles les nobles efforts que vous ferez dans le cadre de cette instance. J'attendrai avec beaucoup d'espoir toutes les nouvelles de progrès de la Conférence, et je les accueillerai avec enthousiasme. J'espère que nos chemins se croiseront à nouveau et, en attendant, je vous souhaite santé, bonheur et succès.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration et des paroles aimables qu'il adressées à la présidence. Monsieur l'Ambassadeur Ahn, je vous adresse mes meilleurs vœux de succès dans vos futures activités et à votre nouvelle affectation, à Athènes.

Étant donné que l'Ambassadeur Ahn nous quitte, c'est normalement son successeur au poste d'Ambassadeur qui devrait, selon notre système de rotation par ordre alphabétique, jouer le rôle que la Nouvelle-Zélande a joué cette année, c'est-à-dire exercer la dernière présidence de la session annuelle de 2016 de la Conférence. Je ne peux qu'assurer le successeur de l'Ambassadeur Ahn et la République de Corée de notre plein appui dans cette difficile tâche.

À ce stade, avant que nous ne procédions à l'adoption du rapport, une délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Inde.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, qu'il me soit tout d'abord permis de vous complimenter pour la façon dont vous-même et la délégation néo-zélandaise avez dirigé les travaux de la Conférence. J'ai demandé à prendre la parole pour dire au revoir à l'Ambassadeur Ahn, de la République de Corée, qui s'apprête à quitter la Conférence et Genève pour d'autres responsabilités. Nous tenons à le remercier de sa coopération et de la qualité des relations officielles et personnelles que nous avons entretenues avec lui et avec la Mission de son pays, et nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos souhaits les meilleurs alors qu'il s'apprête à prendre ses nouvelles fonctions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur de la Chine. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Madame la Présidente, je voudrais également dire toute la tristesse que je ressens à l'idée de dire au revoir à l'Ambassadeur Ahn. Nous nous sommes toujours sentis très proches de la délégation de la République de Corée et de l'Ambassadeur Ahn lui-même. Nous sommes particulièrement impressionnés par le professionnalisme de l'Ambassadeur Ahn et aussi, ajouterai-je sur un plan plus personnel, par son esprit de tolérance vis-à-vis des propos parfois sans détours que j'ai pu tenir lors de nos échanges. Je saisis également cette occasion pour souhaiter à l'Ambassadeur Ahn le plein succès dans ses futures activités.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Van der Kwast. Vous avez la parole.

M. Van der Kwast (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'aimerais, à l'image des orateurs qui m'ont précédé, remercier l'Ambassadeur Ahn des contributions qu'il a, souvent sur un ton mesuré, mais clair, apportées à nos travaux. Je vous remercie également de votre coopération et vous souhaite le plein succès. Puisque vous restez en Europe, il y a des chances que nos chemins se croisent à nouveau, et je m'en réjouis par avance.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Iran.

M. Naziri Asl (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, nous tenons d'emblée à vous dire que nous apprécions tous les efforts substantiels que vous avez faits pour permettre à la session annuelle de 2015 de la Conférence du désarmement de connaître une conclusion positive à travers la négociation de son rapport annuel, que vous avez dirigée avec brio et efficacité. Soyez assurée de notre plein respect à cet égard.

Alors que notre session touche à sa fin, nous tenons à réaffirmer que la Conférence du désarmement demeure l'unique instance multilatérale compétente pour négocier des instruments juridiquement contraignants sur le désarmement propres à préserver la sécurité internationale. Du fait même de ce statut unique, aucun mécanisme n'est susceptible de s'y substituer de manière viable. C'est pourquoi toute tentative ou conception erronée qui aurait pour but de contourner la Conférence en raison de son actuelle paralysie serait, de notre point de vue, vouée à l'échec. Ce statut unique ne devrait pas être dévalorisé par des affirmations telles que « la Conférence est en mode simulation », qui entraînent une érosion de sa crédibilité et finissent par fragiliser son intégrité. Nous sommes fermement convaincus que la Conférence du désarmement, du fait du principe du consensus qui lui est fondamental et de sa composition, ne doit être remplacée par aucune autre instance pour traiter les questions complexes qui sont inscrites à son ordre du jour. La Conférence du désarmement, qui est un organe autonome et indépendant chargé de négocier des instruments de désarmement, n'est subordonnée à aucun autre mécanisme de l'ONU sur le désarmement. Il faut empêcher de tels discours de se développer dans la pratique de la Conférence.

Nous nous félicitons des activités accomplies cette année par la Conférence et saluons tous les efforts entrepris par les Présidents de la session de 2015 pour parvenir à un consensus sur un programme de travail robuste dans sa substance et échelonné dans son exécution. Le blocage actuel n'est pas dû aux méthodes de travail de la Conférence et il ne saurait donner à notre discours une mauvaise direction qui nous pousserait à modifier son règlement intérieur. De notre point de vue, un changement de méthode lié à une conséquence du blocage plutôt qu'à sa cause réelle conférerait à cette unique instance de négociation, la Conférence du désarmement, des dimensions nouvelles et injustifiées dans l'accomplissement du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que nos efforts doivent se concentrer sur un travail de fond et plus particulièrement sur l'élaboration d'instruments tangibles, juridiquement contraignants et non discriminatoires répondant aux attentes de la communauté internationale. En conséquence, nous engageons vivement tous les États membres de la Conférence à faire preuve de davantage de sagesse collective afin de débloquer la situation et de permettre à la Conférence d'établir un programme de travail consensuel pour l'année prochaine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Iran de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste de cet après-midi est la délégation algérienne. Vous avez la parole.

M. Habchi (Algérie) : Merci Madame la Présidente, je prends la parole suite à la déclaration qui vient d'être faite par l'Ambassadeur d'Iran. Ma délégation souhaite exprimer ses réserves quant à une partie de cette déclaration, à savoir l'utilisation du membre de phrase « sous la présidence indonésienne ». Nous souhaitons que ces réserves soient reprises dans le rapport de la réunion. Je vous remercie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole cet après-midi avant que nous passions à l'adoption formelle du rapport annuel ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons à présent à l'adoption formelle de l'intégralité du rapport annuel de la Conférence, qui a déjà été adopté provisoirement. Je vous signale que, depuis que la version définitive vous a été distribuée, sous la cote CD/WP.591/Rev.1, au moins une délégation a soumis un document de travail qui doit être publié en tant que document officiel de la Conférence. Le secrétariat nous a fait savoir que les documents qui seraient soumis avant l'adoption du rapport, c'est-à-dire d'ici peu de temps au plus tard, seraient traités et pris en compte dans le rapport qui serait transmis à l'Assemblée générale.

Passons à présent à l'adoption formelle du rapport, paragraphe par paragraphe. Je n'ai pas l'intention de lire chaque paragraphe, à votre grand soulagement j'en suis sûre. Je vais plutôt annoncer les paragraphes et vous donner la possibilité de faire des commentaires avant leur adoption. Tout le texte ayant déjà été provisoirement adopté, et puisque je n'ai eu connaissance d'aucun problème particulier dans ce texte, j'espère que les commentaires éventuels se limiteront à des corrections d'erreurs typographiques et autres corrections de cet ordre. Après l'adoption, je donnerai bien entendu à toutes les délégations qui le souhaiteront la possibilité de faire des commentaires sur le rapport dans son ensemble, mais je serais reconnaissante aux délégations de faciliter autant que possible l'adoption formelle du rapport.

Je passe maintenant au paragraphe 1. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 1 est adopté.

Paragraphe 2. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 2 est adopté.

Paragraphe 3. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 3 est adopté.

Paragraphe 4. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 4 est adopté.

Paragraphe 5. Y a-t-il des commentaires. Il semble que non. Le paragraphe 5 est adopté.

Paragraphe 6. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 6 est adopté.

Paragraphe 7. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 7 est adopté.

Paragraphe 8. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 8 est adopté.

Paragraphe 9. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 9 est adopté.

Paragraphe 10. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 10 est adopté.

Paragraphe 11. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 11 est adopté.

Paragraphe 12. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 12 est adopté.

Paragraphe 13. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 13 est adopté.

Paragraphe 14. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 14 est adopté.

Paragraphe 15. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 15 est adopté.

Paragraphe 16. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 16 est adopté.

Paragraphe 17. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 17 est adopté.

Paragraphe 18. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 18 est adopté.

Paragraphe 19. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 19 est adopté.

Paragraphe 20. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 20 est adopté.

Paragraphe 21. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 21 est adopté.

Paragraphe 22. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 22 est adopté.

Paragraphe 23. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 23 est adopté.

Paragraphe 24. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 24 est adopté.

Paragraphe 25. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 25 est adopté.

Paragraphe 26. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 26 est adopté.

Paragraphe 27. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 27 est adopté.

Paragraphe 28. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 28 est adopté.

Paragraphe 29. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 29 est adopté.

Paragraphe 30. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 30 est adopté.

Paragraphe 31. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 31 est adopté.

Paragraphe 32. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 32 est adopté.

Paragraphe 33. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 33 est adopté.

Paragraphe 34. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 34 est adopté.

Paragraphe 35. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 35 est adopté.

Paragraphe 36. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 36 est adopté.

Paragraphe 37. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 37 est adopté.

Paragraphe 38. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 38 est adopté.

Paragraphe 39. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 39 est adopté.

Paragraphe 40. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 40 est adopté.

Paragraphe 41. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 41 est adopté.

Paragraphe 42. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 42 est adopté.

Paragraphe 43. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 43 est adopté.

Paragraphe 44. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 44 est adopté.

Paragraphe 45. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 45 est adopté.

Paragraphe 46. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 46 est adopté.

Paragraphe 47. Y a-t-il des commentaires ? L'Inde demande la parole.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je ne voulais pas vous interrompre, mais nous avons une observation sur le paragraphe 47. Nous ne sommes pas opposés à l'adoption de ce paragraphe, mais nous avons une observation. Elle porte sur l'alinéa t) du paragraphe 47. Nous ne comprenons pas s'il s'agit toujours du titre ; il y a peut-être une erreur typographique. Nous recommandons au secrétariat de modifier l'apparence de la répétition du titre du document de travail. S'il s'agit d'une erreur typographique, elle peut être corrigée ; si tel n'est pas le cas, les choses peuvent demeurer en l'état. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas opposés à l'adoption de ce paragraphe.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie de ces commentaires et aussi d'avoir clairement indiqué que vous n'étiez pas opposés à l'adoption formelle. Il s'agit bien d'une erreur typographique, et nous vous remercions de l'avoir relevée. Nous avons dit deux fois la même chose exactement. Nous supprimerons donc la deuxième occurrence. L'intitulé « Document de travail. Pakistan. » ne sera donc présent qu'une seule fois. Pouvons-nous adopter tout le paragraphe, avec la modification de l'alinéa t) opportunément proposée oralement par l'Inde ? Y a-t-il d'autres commentaires ? Le paragraphe 47 est adopté.

Paragraphe 48. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 48 est adopté.

Paragraphe 49. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 49 est adopté.

Paragraphe 50. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 50 est adopté.

Paragraphe 51. Nous retrouvons dans ce paragraphe la même erreur typographique que celle qui a été signalée par l'Inde à l'alinéa t) du paragraphe 47. Cette erreur sera donc corrigée également. Cela dit, pouvons-nous adopter le paragraphe 51 ? Cela semble être le cas. Le paragraphe 51 est adopté.

Paragraphe 52. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 52 est adopté.

Paragraphe 53. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 53 est adopté.

Paragraphe 54. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 54 est adopté.

Paragraphe 55. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 55 est adopté.

Paragraphe 56. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 56 est adopté.

Paragraphe 57. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 57 est adopté.

Paragraphe 58. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 58 est adopté.

Paragraphe 59. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 59 est adopté.

Paragraphe 60. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 60 est adopté.

Paragraphe 61. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 61 est adopté.

Paragraphe 62. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 62 est adopté.

Paragraphe 63. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 63 est adopté.

Paragraphe 64. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 64 est adopté.

Paragraphe 65. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 65 est adopté.

Paragraphe 66. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 66 est adopté.

Paragraphe 67. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 67 est adopté.

Paragraphe 68. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 68 est adopté.

Paragraphe 69. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 69 est adopté.

Paragraphe 70. Y a-t-il des commentaires ? Il semble que non. Le paragraphe 70 est adopté.

Le rapport est adopté.

La Présidente (*parle en anglais*) : Félicitations, chers collègues : le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies est à présent formellement adopté. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole au représentant de l'Iran.

M. Nasiri Asl (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de vous donner lecture, au nom du Groupe des 21, de la déclaration suivante concernant les garanties négatives de sécurité.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Il demeure convaincu que, tant que les armes nucléaires existeront, le risque de prolifération et d'emploi de ces armes persistera. En conséquence, comme il ressort de la déclaration prononcée le 10 mars 2015 par l'Égypte au nom du Groupe, la Conférence du désarmement doit entamer des négociations sur un programme échelonné portant sur l'élimination complète des armes nucléaires, y compris sur une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 68/32, afin de parvenir à un accord sur une élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires, selon un calendrier spécifique.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe réaffirme l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel, irrévocable et juridiquement contraignant visant à garantir, en toutes circonstances et en tant que priorité absolue, les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Un tel instrument devrait être clair, crédible, dépourvu de toute ambiguïté et non discriminatoire, et répondre aux préoccupations de toutes les parties.

Le Groupe des 21 réaffirme le droit qu'ont les États non dotés d'armes nucléaires de ne pas être attaqués à l'aide d'armes nucléaires et de ne pas être menacés de telles attaques, et demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires de se garder de toute opération de ce type et de toute menace, qu'elle soit implicite ou explicite.

Le Groupe des 21 souligne l'avis rendu à l'unanimité par la Cour internationale de Justice selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Groupe rappelle la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, laquelle a démontré que cette question demeurait une priorité internationale de premier plan, et il appuie et appelle de ses vœux la pleine mise en œuvre des résolutions 68/32 et 69/58 de l'Assemblée générale concernant le suivi de la réunion de haut niveau. Il souligne également l'importance de la célébration du 26 septembre comme Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires dans la promotion de la réalisation de cet objectif, et accueille avec satisfaction la décision de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire.

Le Groupe souligne les objectifs énoncés dans la résolution 69/54 de l'Assemblée générale, intitulée « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération », laquelle réaffirme, entre autres, que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations portant sur le désarmement et la non-prolifération.

Le Groupe des 21 souligne la nécessité de renoncer au rôle de l'arme nucléaire dans les doctrines stratégiques de défense, les politiques de sécurité et les stratégies militaires, qui non seulement argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace de l'emploi des armes nucléaires, mais aussi pérennisent des notions injustifiées concernant la sécurité internationale, basées sur la promotion et le développement des politiques de dissuasion nucléaire poursuivies par les alliances militaires.

Le Groupe des 21 estime qu'en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement consentis par les États de la région concernée et prenant en compte les dispositions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement représente une étape positive et une mesure importante sur la voie du renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le monde. Dans ce contexte, le Groupe des 21 se félicite des zones exemptes d'armes nucléaires créées par les traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, de même que du statut d'État dénucléarisé de la Mongolie. Le Groupe des 21 se félicite de la résolution 69/66, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie pour une journée à New York en 2015, sous la présidence désignée de l'Indonésie, et prend note avec satisfaction des divers efforts déployés en ce domaine pour parvenir à des résultats concrets.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est primordial, dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires, que les États dotés d'armes nucléaires donnent des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes à tous les États des zones concernées. Dans ce contexte, il demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires de retirer toutes leurs réserves et déclarations interprétatives touchant les protocoles se rapportant aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires.

Le Groupe des 21 salue la proclamation officielle de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que « zone de paix » à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États latino-américains et caraïbes (CELAC) tenu à La Havane, les 28 et 29 janvier 2014. Les 33 États membres de la CELAC déclarent favoriser le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire dans le cadre de la progression sur la voie du désarmement général et complet, afin de promouvoir le renforcement de la confiance entre les nations. La CELAC réaffirme, une fois de plus, sa détermination constante à continuer d'œuvrer afin que l'Amérique latine et les Caraïbes demeurent une zone de paix et soient renforcées en tant que telle, contribuant ainsi à la sécurité régionale et internationale.

Le Groupe des 21 renouvelle son appui résolu à la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cette fin, il réaffirme qu'une telle zone doit être rapidement créée en application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP se déclarent déçus et profondément inquiets de ce que trois États parties, dont deux auxquels incombe une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité et en tant que coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, aient bloqué le consensus sur le projet de document final de la neuvième Conférence des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, lequel portait notamment sur le processus visant à instaurer une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, tel qu'énoncé dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ce refus pourrait nuire aux efforts tendant à renforcer globalement le régime du TNP. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP réaffirment que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient constitue encore la base sur laquelle une telle zone doit être créée et que cette résolution reste d'actualité jusqu'à sa pleine application. Les États membres du Groupe des 21 qui sont aussi parties au TNP se déclarent en outre vivement préoccupés par le fait que la résolution de 1995 n'a toujours pas été appliquée et, conformément à cette résolution, ils engagent tous les États parties au TNP, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, à coopérer et à n'épargner aucun effort pour permettre aux États parties de la région d'établir promptement une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et réaffirment que les coauteurs de la résolution doivent prendre toutes les mesures voulues pour faire appliquer la résolution sans délai. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP se déclarent extrêmement préoccupés par le fait que, la résolution de 1995 n'étant toujours pas appliquée, à l'encontre des décisions prises aux Conférences des Parties chargées d'examiner le TNP pertinentes, la crédibilité du Traité s'en trouve entamée et le savant équilibre entre ses trois piliers rompu, sachant que la prorogation illimitée du Traité est inextricablement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Compte tenu de ce qui précède, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au TNP réaffirment qu'Israël doit, de toute urgence et sans délai, adhérer au Traité et placer toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Groupe des 21 est convaincu que les créations de zones exemptes d'armes nucléaires représentent autant d'étapes positives sur la voie du renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le monde, mais il ne souscrit pas aux arguments selon lesquels les déclarations des États dotés d'armes nucléaires sont suffisantes ou que des garanties de sécurité ne devraient être octroyées que dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires. De plus, en raison de leurs limitations géographiques, les garanties de sécurité offertes aux États appartenant à de telles zones ne sauraient se substituer à des garanties de sécurité universelles juridiquement contraignantes.

Le Groupe des 21 rappelle que l'exigence de garanties de sécurité a été exprimée par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 1960, avec une force particulière en 1968, année marquée par la dernière phase de la négociation du TNP. La réponse des États dotés d'armes nucléaires, exprimée dans les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité, était incomplète, partielle et restrictive. La demande de garanties demeure donc d'actualité.

S'il reconnaît que différentes approches existent, le Groupe des 21 estime qu'il ne faut ménager aucun effort en vue de conclure un instrument universel et juridiquement contraignant sur l'octroi de garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires. Il considère que la conclusion d'un tel instrument marquerait un pas important sur la voie de la réalisation des objectifs de limitation des armements, de désarmement nucléaire et de non-prolifération sous tous ses aspects.

Le Groupe prend note des débats de fond informels que la Conférence du désarmement a consacrés à la question des garanties négatives de sécurité du 18 au 20 juin 2014, conformément au calendrier d'activités pour la session annuelle de 2014 de la Conférence contenu dans le document CD/1978.

Madame la Présidente, j'espère qu'avec cette déclaration, dont nous avons demandé qu'elle soit publiée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement, nous serons en mesure d'adopter le rapport dans son intégralité. Nous partons du principe que cette déclaration recevra une cote officielle et qu'elle pourra par conséquent être mentionnée dans certaines sections du rapport de la Conférence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration et signale que cette déclaration a déjà été soumise au secrétariat. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole à l'Ambassadeur du Mexique.

M. Lomónaco (Mexique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter pour l'habileté dont vous avez fait preuve en naviguant dans les eaux troubles de votre présidence. Il est particulièrement éloquent de constater que certains des débats les plus controversés de cette année se sont déroulés à l'occasion de la négociation du rapport annuel, certaines délégations ayant tenté de réécrire l'histoire pour donner à la Conférence du désarmement une apparence un peu moins mauvaise, symptôme classique d'un patient en mauvaise santé.

Conformément à l'article 45 du Règlement intérieur de la Conférence, nous sommes dans l'obligation de présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport factuel. Or, un rapport factuel n'est pas nécessairement un rapport dans lequel les aspects positifs et négatifs s'équilibrent. Notre obligation ne consiste pas à établir un rapport équilibré, mais un rapport factuel.

Ma délégation a pris part à nos discussions dans le but d'établir un rapport factuel. Notre intention au cours des négociations était d'établir un rapport qui donnerait à l'Assemblée générale suffisamment d'éléments pour lui permettre de se faire une idée précise de la situation de la Conférence du désarmement en 2015.

Nous regrettons que certaines délégations aient utilisé les négociations sur le rapport annuel pour exprimer leurs positions sur des sujets tels que la présidence mexicaine. Il était surprenant de voir à quel point elles avaient besoin de répéter les critiques déjà exprimées. Ce besoin, de même que les attaques verbales subies par ma délégation au cours des dernières semaines écoulées pour le simple fait d'avoir été en désaccord, pourrait être une illustration de l'impact de la présidence mexicaine. Ces attaques verbales irrespectueuses provenaient en partie des délégations qui considèrent que le consensus est un outil essentiel pour couvrir les abus et protéger les intérêts d'une minorité. Je pense que certains n'apprécient le consensus que lorsqu'il travaille pour eux et non pas contre eux.

Comme nous l'avons dit de façon informelle, ce serait pour moi un honneur de participer à une séance, formelle ou informelle, à la Conférence du désarmement ou à l'extérieur, pour débattre de la présidence mexicaine du début de cette année. La question est de savoir si nous ne pourrions pas faire un meilleur usage du temps qui nous est imparti pour examiner la façon de commémorer nos vingt années de blocage, ou pour nous demander si, oui ou non, nous avons trahi la confiance que les deux tiers des États Membres des Nations Unies ont placé dans ce club fermé pour négocier en leur nom.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Mexique. Je donne maintenant la parole à M. Wood, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, qu'il me soit tout d'abord permis de vous remercier, ainsi que l'« équipe des kiwis », pour le travail acharné et les efforts incessants que vous avez accomplis pour aider les États membres de la Conférence du désarmement à parvenir à un consensus sur le rapport de la session annuelle de 2015. La tâche n'était guère aisée, mais la présidence néo-zélandaise a fait preuve de la détermination nécessaire pour nous aider à franchir la ligne d'arrivée.

Si nous sommes parvenus à un consensus sur le rapport de cette année, c'est sans doute parce que l'immense majorité des représentants ici présents, désireux de placer les intérêts supérieurs de cette instance au cœur de leur engagement, ont fait preuve d'un sens des responsabilités et d'une grande souplesse. Les intérêts nationaux demeurent, bien entendu, essentiels, mais j'ai été frappé par le souhait d'un bon nombre de délégations ici présentes de trouver un terrain d'entente pour adopter un rapport consensuel. Cette journée est véritablement une excellente journée pour la Conférence du désarmement.

Pourtant, pour parler franchement, le consensus d'aujourd'hui ne doit pas nous faire oublier que, dans le cadre des efforts intenses qui ont été menés pour parvenir à un consensus sur le texte, certains ont tenté d'imposer des positions controversées et des formulations provocantes quant au texte du rapport. Il est regrettable qu'ils n'aient eu de cesse de promouvoir un texte déséquilibré, et ma délégation apprécie les efforts faits par la présidence néo-zélandaise et par d'autres États membres de la Conférence pour repousser des exigences à l'évidence déraisonnables. À l'avenir, la leçon à retenir est que les stratégies qui visent à fragiliser le mécanisme de la Conférence du désarmement doivent être contrées et que le dialogue et la volonté de trouver des compromis sont les clefs du progrès.

Malgré tous ses défauts, la Conférence du désarmement reste une institution commune à laquelle nous accordons de la valeur, et je me réjouis de travailler avec les autres États membres dans le but de trouver un moyen constructif de la remettre sur le chemin des négociations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration. La délégation de l'Inde a la parole.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, nous tenons à vous féliciter, vous et votre délégation, d'avoir permis l'adoption, par consensus comme il se doit, du rapport de la Conférence du désarmement. Nous avons redemandé la parole pour réagir à certains des commentaires entendus aujourd'hui. Dans la déclaration que nous avons prononcée lors de la séance plénière de la semaine dernière, nous avons fait part de notre position concernant le rapport dans son ensemble, les rapports des quatre coordonnateurs spéciaux et le rapport du Coprésident du groupe de travail intergouvernemental.

Nous pensons que malgré toute leur importance, les discussions sur le rapport de la Conférence n'étaient – ce qui est bien normal – qu'un aspect secondaire des travaux accomplis cette année par la Conférence. Nous regrettons que la Conférence n'ait pas été en mesure d'adopter un programme de travail, mais nous croyons tout de même qu'un travail important a été réalisé dans le cadre des discussions du groupe de travail intergouvernemental, lequel groupe a établi un rapport qui a été adopté par consensus et qui pourrait présenter un intérêt considérable pour les travaux de la Conférence l'année prochaine, ainsi que dans le cadre des discussions globales et très approfondies menées au titre des quatre thématiques centrales de l'ordre du jour, qui intéressent tout particulièrement la Conférence. Nous pensons que les travaux du groupe de travail intergouvernemental et les débats informels structurés ont constitué les temps forts de cette année. Ils représentent d'importantes contributions de la part des délégations ; nous avons pris part à ces discussions. C'est pourquoi nous ne partageons pas l'idée selon laquelle les négociations autour de ce rapport, qui ont eu lieu en toute fin d'année, ont constitué les seuls éléments de discussion de cette session. Nous sommes arrivés à cette conclusion parce que nous avons pris part à tous les stades de ces discussions. Tout le monde ici ne peut pas en dire autant, mais nous parlons pour nous-mêmes. Malgré ces limites, la Conférence a bien travaillé, et nous espérons qu'elle fera encore mieux et que l'année prochaine, nous pourrions amorcer un mouvement qui permettra à la Conférence d'accomplir son mandat d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Nous tenons une nouvelle fois à vous remercier de votre appui, vous et votre délégation. Nous n'avons peut-être pas été des plus diplomates lors de la négociation du rapport, mais notre unique intention était de faire en sorte que le rapport final soit équilibré, ce qui est le cas.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur de la Chine.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Madame la Présidente, sous votre direction avisée, nous sommes sur le point de conclure par un succès les travaux de la présente session annuelle de la Conférence du désarmement. Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour l'adoption de notre rapport aujourd'hui. Depuis que la Nouvelle-Zélande a accédé à la présidence de la Conférence, vous avez accompli avec votre équipe un travail acharné pour établir notre rapport. Il convient tout particulièrement de mentionner que lors des consultations sur le rapport, votre longue expérience, vos compétences diplomatiques, votre souci d'objectivité et d'équité et votre grand professionnalisme vous ont permis de jouer un rôle clef dans le rapprochement des points de vue des diverses délégations. Nous vous en remercions sincèrement et vous exprimons toute notre admiration.

Pour rendre l'adoption du rapport possible, ma délégation a également fait montre de la plus grande souplesse et de toute sa bonne volonté. Nous devons pourtant souligner qu'à l'instar de beaucoup d'autres délégations, le contenu du rapport ne nous satisfait pas entièrement. Nous pensons que le Règlement intérieur de la Conférence et, plus particulièrement, le principe du consensus, doivent être respectés, et que cette idée doit être définitivement admise par l'ensemble des délégations à la Conférence du désarmement.

Nous espérons qu'à l'avenir, toutes les délégations garderont à l'esprit la nécessité de défendre l'unité et les intérêts à long terme de la Conférence et qu'elles s'abstiendront de tout acte susceptible de fragiliser son autorité ou de violer son règlement intérieur. Les pratiques adoptées dans le rapport de cette année, notamment l'ajout de notes de bas de page et la place excessive donnée à des positions défendues par quelques délégations à peine, ne doivent pas être considérées comme des précédents.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est le représentant de la France.

M. Riquet (France) : Madame la Présidente, comme cela a été dit par les orateurs précédents, les discussions ont été difficiles, mais grâce à l'intelligence collective indispensable au bon fonctionnement de toute structure multilatérale, et aussi grâce à votre leadership et à celui de votre équipe – que je tiens à saluer et dont nous tenons à vous remercier –, grâce à ces deux éléments, donc, ces discussions ont permis d'aboutir au résultat que nous souhaitons, qui est celui de l'adoption par consensus de ce rapport pour l'année 2015. Nous nous félicitons de l'accord qui a été trouvé.

Pour autant, je crois que nous devrions éviter, comme cela a été malheureusement le cas durant ces discussions parfois laborieuses, de mettre l'accent sur ce qui nous divise plutôt que sur ce qui nous rassemble. Ceci n'est pas conforme à l'usage qui a été jusqu'à présent respecté pour la rédaction de ce rapport, ni à l'esprit qui doit présider à nos débats. En particulier, c'est avec un certain regret, mais aussi par souci de nous montrer souples et constructifs, que nous avons accepté l'accent qui a été mis parfois sur les divergences de vues au sujet de certaines décisions qui ont pourtant été adoptées par consensus. Je pense en particulier aux décisions sur le groupe de travail informel sur le programme de travail, ainsi que sur le calendrier d'activités.

Nous souhaitons éviter que la portée des discussions qui se sont tenues dans le cadre du calendrier d'activités soit sous-estimée, d'autant que ces discussions étaient ouvertes à tous. Bien sûr, nous respectons le point de vue de certaines délégations et nous comprenons la frustration, une frustration qui est légitime et que nous partageons d'ailleurs, au sujet du blocage de la Conférence du désarmement. Mais je crois qu'il est utile peut-être de rappeler quelques éléments qui nous semblent essentiels.

Premièrement, la règle du consensus ne se prête pas à interprétation. Le consensus est une condition essentielle du multilatéralisme efficace que nous appelons de nos vœux. La règle du consensus, c'est aussi l'assurance que les accords auxquels nous parvenons seront appliqués par tous ceux qui les auront adoptés. Il est d'ailleurs assez paradoxal de se joindre au consensus lors de l'adoption d'une décision pour s'en dissocier peu après au moment de sa mise en œuvre. De notre point de vue, il n'y a donc pas de consensus à géométrie variable.

Je crois d'ailleurs qu'il est paradoxal aussi de déplorer le blocage de la Conférence du désarmement en raison des difficultés à s'accorder sur un programme de travail et, dans le même temps, de remettre en cause la pertinence d'un groupe de travail qui, justement, vise à faciliter l'adoption d'un programme de travail. Les discussions que nous avons eues cette année dans le cadre du Groupe de travail informel ont été utiles et nous ont permis de progresser, d'explorer de nouvelles pistes, qui s'orientent dans la bonne direction et qui nous permettront, nous l'espérons en tout cas, de nous entendre enfin sur un programme de travail.

Dernier point, Madame la Présidente, je souhaite souligner le caractère particulièrement substantiel des discussions qui sont tenues dans le cadre du calendrier d'activités, cette année comme l'an passé, et notamment les discussions sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui ont été conduites par l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Michael Biontino. Je rejoins de ce point de vue l'Ambassadeur de l'Inde qui a dit, à très juste titre, que c'est certainement l'un des éléments les plus marquants de cette année. Les discussions, auxquelles chacune des délégations a participé, pour certaines très activement, ont permis à l'ensemble des participants de constater que les échanges étaient d'une profondeur remarquable, qu'ils ont été très détaillés et très techniques. Jamais nous n'avions eu auparavant des discussions aussi approfondies : ces discussions étaient d'ordre très général, se limitant le plus souvent à des confrontations de points de vue sur la base de considérations d'ordre politique.

Ce n'est qu'à partir de l'an dernier, et plus encore cette année, que nous avons commencé à entrer dans le fond des choses, dans le détail des questions à trancher. Ces questions et ces discussions nous ont permis aussi de transcender certains clivages et de porter la discussion sur un terrain concret permettant de mieux comprendre les préoccupations de chacun et de mieux appréhender les difficultés. Ce ne sont pas encore de véritables négociations, nous en convenons, mais ces discussions nous ont permis d'avancer. Et dans un contexte où la frontière entre la négociation et la discussion est particulièrement ténue, je crois que ces échanges ont été d'une utilité qu'il n'est pas vraiment légitime de contester.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France. L'orateur suivant sur la liste est le représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons d'emblée à faire part de notre gratitude à l'Ambassadrice Dell Higgie ainsi qu'à toute la délégation néo-zélandaise. Leur contribution au processus qui nous a conduits à trouver un accord sur le rapport de la Conférence du désarmement appelle de notre part un hommage appuyé.

Nous sommes reconnaissants à chaque délégation pour avoir pris une part active à l'examen du texte et n'avoir épargné aucun effort pour rechercher et, plus important encore, trouver des solutions acceptables aux points les plus controversés. Comme vous le savez, ces points controversés ont été particulièrement nombreux cette année.

Le rapport reflète de façon équilibrée les intérêts des États membres de la Conférence. Aucune délégation, pas même la nôtre, ne peut se dire entièrement satisfaite par le texte définitif, en raison de nos perceptions nationales différentes, mais telle est précisément l'essence du compromis, qui est notre patrimoine commun et qui recèle nos valeurs importantes.

L'adoption par consensus du rapport final de la Conférence montre une nouvelle fois que cette instance conserve un potentiel important et que ses États membres sont capables de trouver les moyens de s'extraire des situations les plus complexes. Nous sommes convaincus que cet état d'esprit constructif fondé sur la coopération sera préservé et qu'il

nous permettra, en 2016 aussi, de trouver des solutions mutuellement acceptables aux problèmes de fond.

Nous voudrions conclure en souhaitant sincèrement à l'Ambassadeur de la République de Corée le plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs de cet après-midi est à présent épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Kenya.

M. Kihurani (Kenya) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je commencerai par vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et d'avoir fait des efforts qui ont permis à la Conférence d'adopter son rapport pour 2015.

Le Kenya attache une grande importance aux questions qui concernent la paix et la sécurité internationales, et plus particulièrement leur renforcement par le désarmement nucléaire, objectif central de cette instance. C'est donc avec une profonde préoccupation et une grande déception que ma délégation constate que l'année 2015 a été une année de plus sans que la Conférence du désarmement ait fait le moindre progrès dans l'accomplissement de son mandat.

En dépit des louables efforts des six Présidents de la session annuelle ainsi que des coordonnateurs, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de s'entendre sur son ordre du jour et sur les autres questions de fond, une situation qui s'explique par le fait que beaucoup d'entre nous, arc-boutés sur des positions dures, ont été incapables de prendre d'autres propositions en considération. Si nous voulons rester en adéquation avec la mutation rapide des relations internationales, il incombe à cette instance de relancer ses efforts et de prendre en compte les points de vue des uns et des autres. Cette situation nous alarme, car nous avons observé que les États étaient prêts à faire sortir les questions sur le désarmement de la Conférence du désarmement elle-même, comme l'illustrent les conférences sur les conséquences des armes nucléaires, qui jouissent d'un appui important de la part de nombreux États, membres ou non membres de la Conférence.

En conclusion, je voudrais souligner que, pour atteindre nos objectifs en matière de désarmement nucléaire et de sécurité internationale, nous devons véritablement nous engager à défendre nos intérêts communs et à prendre en considération les points de vue des autres membres. Ma délégation se réjouit de travailler avec vous et avec les autres délégations lors des séances de la Première Commission de l'Assemblée générale et espère que l'année 2016 sera plus fructueuse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Kenya. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voulais simplement dire au revoir à mon bon ami l'Ambassadeur Ahn. J'ai vraiment apprécié votre sagesse, votre appui et vos conseils sur un certain nombre de questions. Vous allez beaucoup nous manquer, et je compte bien répondre à votre invitation et venir vous rendre visite à Athènes. Merci beaucoup et bonne chance à vous et à votre famille.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis. Une autre délégation souhaite-t-elle s'exprimer avant que je passe à mes remarques de conclusion ? Je donne la parole à l'Iran.

M. Naziri Asl (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai redemandé la parole pour savoir à quel endroit du rapport la déclaration du Groupe des 21 qui a été distribuée aujourd'hui serait insérée. Il me semble qu'il devrait y avoir une section à l'alinéa d) du paragraphe 59. C'est là que le document de travail devrait se trouver. Ai-je bien compris ?

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Naziri. Vous avez bien compris : ce document apparaîtra bien à l'alinéa d) sous le numéro 59 a), étant donné que vous l'avez soumis avant l'adoption du rapport. Cela me semble convenir.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Ainsi s'achèvent donc nos travaux d'aujourd'hui, et aussi la session de 2015 de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tirer quelques brèves conclusions avec vous alors que ma présidence arrive à son terme. Je voudrais dire, pour mémoire, que la délégation néo-zélandaise a apprécié l'appui et la coopération qui lui ont été accordés pendant toute la durée de notre présidence. Vous en serez tous d'accord, et certains d'entre vous y ont même fait spécifiquement référence aujourd'hui, la préparation du projet de rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies n'aura pas été un long fleuve tranquille, mais nous avons tout de même bénéficié des connaissances et de l'expérience collectives de toutes les délégations. Je suis particulièrement reconnaissante pour la souplesse dont les délégations ont fait preuve.

Chers collègues, la fin d'une session de la Conférence du désarmement nous offre chaque année, et a fortiori en 2015, l'occasion de réfléchir. Après tout, l'année prochaine sera la vingtième année passée sans que la Conférence ait eu la moindre occasion de travailler à l'accomplissement de son mandat de négociation à travers l'adoption d'un programme de travail. En dépit des efforts considérables et des activités nombreuses et utiles qui ont été entrepris au cours de ces années, je sais que personne ici n'a perdu de vue la véritable raison d'être de la Conférence du désarmement et l'urgente nécessité de lui permettre d'accomplir son mandat, qui est de négocier des traités internationaux.

Je note qu'au cours de la présidence néo-zélandaise, deux événements d'importance, auxquels j'ai eu le bonheur de prendre part, se sont produits dans d'autres contextes. Il s'agit d'abord de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenu à Cancun (Mexique), puis de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est déroulée à Dubrovnik (Croatie). Ces deux événements sont pour nous un rappel de ce qu'il a été possible d'accomplir dans d'autres instances. Je sais que certains d'entre vous sont en désaccord avec le choix de telles instances ou avec le règlement intérieur respectivement adopté pour chacun des processus de négociation, mais j'espère au moins que certains seront d'accord pour dire que s'il faut choisir entre ne rien négocier du tout à la Conférence du désarmement et négocier utilement ailleurs suivant un règlement intérieur moins contraignant, il est encore préférable de choisir de faire quelque chose quelque part, particulièrement lorsque ces négociations aboutissent à un résultat aussi utile, par exemple, que le Traité sur le commerce des armes. En disant cela, je ne cherche en aucune façon à écarter la possibilité de voir un jour la Conférence du désarmement redevenir capable de mener une négociation, et à cet égard, je souhaite sincèrement aux six Présidents de l'année prochaine de voir leurs efforts couronnés de succès. J'espère qu'ils sauront libérer les énergies créatrices nécessaires pour atteindre ce but.

Même si nous sommes sur le point de clore officiellement notre session annuelle, la Nouvelle-Zélande n'a bien sûr pas tout à fait fini son travail. Nous aurons encore besoin de tout votre appui, cette fois pour établir la version finale de la résolution annuelle sur la Conférence du désarmement. Un avant-projet de résolution vous sera envoyé lundi prochain, et la première séance formelle qui y sera consacrée aura lieu dans cette même salle, le mardi 24 septembre, à 10 heures. Conjointement avec la prochaine présidence de la Conférence qui, vous le savez, sera exercée par le Nigeria – et nous assurons le Nigeria de notre appui et de notre solidarité sans faille – la Nouvelle-Zélande se tiendra pendant la période intersessions à la disposition de toutes les délégations qui seront véritablement inspirées par le souhait de permettre à la Conférence de reprendre un travail de fond dès le début de 2016.

Qu'il me soit enfin permis d'exprimer mes sincères remerciements au secrétariat, aux préposés de salle de conférence et aux interprètes pour leur travail. Marco, nous avons vraiment apprécié vos conseils et le calme dont vous ne vous êtes jamais départis alors que vous répondiez aux multiples demandes que nous-mêmes et d'autres délégations vous adressions à vous et à votre équipe. Nous remercions également Norma, Silvia, Rendt et Charlotte pour leur aimable assistance, leurs réflexions historiques et leur sens de l'humour. Nous remercions aussi, bien entendu, le Secrétaire général, M. Michael Møller, ainsi que

tous nos collègues Présidents de cette session annuelle, dont nous avons particulièrement apprécié l'aide.

Cela dit, mes chers collègues, la session annuelle de 2015 de la Conférence du désarmement est à présent terminée, et la séance est levée.

La séance est levée à 16 h 15.